

# Procès-verbal

De l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2020



Le 27/02/2021 à 15h00, au 32 avenue du Général Leclerc – 94440 Santeny, s'est tenue l'Assemblée Générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Nicolas SERANO, Président de L'association LNP, préside la séance.

Virginie SERANO, Trésorière de l'association LNP, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées (aucun pouvoir) ;
- un support de présentation des résolutions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 arrêtés par le conseil d'administration ;
- le budget 2021 ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan de l'exercice écoulé et approbation des comptes clos au 31/12/2020 ;
- Imputation du résultat de l'exercice écoulé sur le report à nouveau figurant au passif ;
- Actions et projets pour l'exercice 2021 ;
- Approbation du budget 2021 ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

## 1 Bilan de l'exercice écoulé et affectation du résultat

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31/12/2020, en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas au vote de l'assemblée générale.

### 1.1 Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

Le président appuyé par le trésorier présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le Président commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan et le compte de résultat. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis selon la nomenclature en vigueur et dans le respect des normes comptables.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de **1 852 €** de ressources dont 340 € de don, 10 € d'adhésion, 0 € de subvention et 1 500 € de mécénat et un montant total de **2 683 €** de dépenses. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **831 €**. Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de **251 €** à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2020.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

#### **Résolution**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 251 €, des ressources de 1 852 €, un montant total de dépenses de 2 683 € et un résultat de - 831 €.

#### **Résultat des votes**

Voix pour : 2

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## **1.2 Affectation du résultat de l'exercice écoulé**

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'imputer le résultat de l'exercice écoulé sur le compte de report à nouveau et d'affecter 19€ du solde en réserve, ce qui portera le compte de report à nouveau à 181 € et la réserve à 50 €.

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

### **Résolution**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'imputer le résultat de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau et d'affecter une partie de son solde en réserve.

### **Résultat des votes**

Voix pour : 2

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## **2 Actions et projets pour l'exercice 2021**

Le président expose la stratégie post COVID19 de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées non sans certitude lié à la crise sanitaire que le pays traverse.

Le président évoque ensuite les actions et les projets de l'association pour l'exercice 2021. Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

3 projets de développement ressortiront des débats. A savoir :

- La création de cendrier urbain type sondage afin de collecter les mégots de cigarettes et les envoyer dans des filières partenaires ;
- La création d'un affichage pour les déjections canine sur les trottoirs ;
- Le soutien au projet Miss'ter K développé par son Président via son entreprise ;

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas au vote de l'assemblée générale

## **3 Approbation du budget 2021**

Le président et le trésorier présente le budget 2021 en rapport avec les actions à mener, les projets à tenir et les investissements voulus. Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes les précisions requises à ce sujet et invite les membres à formuler d'autres propositions et à en débattre.

### **Résolution**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget 2021.

### **Résultat des votes**

Voix pour : 2

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## 5 Questions diverses

Différentes questions non abordées pendant la présente Assemblée Générale Ordinaire et qui n'appellent pas au vote sont discutées. A savoir :

- Le rapport avec la nouvelle équipe à la Mairie de Santeny et la demande de subvention 2021 formulée ;
- La présence au Forum des associations 2021 ;
- Révision et ciblage de la zone d'actions « plateau Briard » avec une priorité à la ville de Santeny et sa forêt domaniale ;
- Mise en place avec la nouvelle équipe afin d'obtenir un label « ville propre » et pour la participation au World Clean Up Day 2021 ;

## 6 Pouvoirs

### Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

### Résultat des votes

Voix pour : 2

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance



Le secrétaire de séance

